

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-315 du 30 Septembre 1994
portant nomination au Ministère de
la Justice et de la Législation

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-154 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-8 du 22 Janvier 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;

SUR Proposition du Ministère de la Justice et de la Législation ;

LE CONSEIL des Ministres entendu en sa séance du 21 Septembre 1994

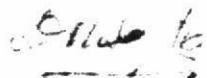
D E C R E T :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la Justice et de la Législation.

- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Gilbert C. AHOUANDJINOU
- Chef de Cabinet : Monsieur Innocent TCHEGNON
- Conseiller Technique : Madame Clotilde MEDEGAN épouse NOUGBODE.

Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

COTONOU, le 30 Septembre 1994
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.

.../...

Le Ministre d'Etat, à la Présidence
de la République, Chargé de la Coor-
dination de l'Action Gouvernemen-
tale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Légis-
lation,



Pierre MEVI.-

Le Ministre des Finances,



Karim DRAMANE.-
Ministre Intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MJL-MF 8 AUTRES MINIS-
TERES 16 SGG 4 DB-DCP-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE
3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 3 JO 1.-